

**L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un contractuel pour l'année le second semestre 2018-2019**

Dans le champ disciplinaire :
TPCAU

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques :

Le S08 FPC

Après un premier semestre S07 sur la question du patrimoine, le projet/séminaire du S08 a pour ambition d'aborder à la fois les outils de la stratégie urbaine d'une part et ceux de la mise en forme architecturale d'autre part. Le projet urbain et architectural essaiera de poursuivre un récit du territoire initié dans son questionnement. On s'interrogera sur les apports de l'analyse urbaine et de la connaissance de l'histoire des villes, à la pratique et à la conception du projet architectural et urbain.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 63 heures de travaux dirigés pour le semestre, non comprises les autres obligations de service. En effet, sont obligatoires la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques.

Séminaire 48 h

Les outils d'analyse permettent de construire et de transmettre une représentation du site sur lequel le projet s'implantera. Il s'agit de construire le récit d'un territoire dont le projet prendra naturellement la suite, en continuité ou en opposition. L'analyse aide à comprendre par la promenade, par le dessin et par la comparaison. Sa restitution implique une recomposition d'éléments hétérogènes, une appropriation de données à des échelles physiques et temporelles multiples. Son récit invite à la synthèse.

La lecture d'un site passe par une décomposition thématique (topographie, paysage, réseau de voies, construction, découpage foncier, contraintes environnementales et techniques, usages, équipements...). Cette simplification permet de voir des éléments plus homogènes et de les recomposer. L'homogénéité met en évidence les continuités, les ruptures, la répétition de types morphologiques. Au service de la conception, l'analyse urbaine n'a pas pour objectif de tout expliquer, elle amène à produire une vision critique et sensible du lieu pour pouvoir par la suite s'y positionner.

Le dessin demeure une phase importante d'appropriation du site. Il fait apparaître ses structures cachées, et pourtant inscrites dans sa forme et son histoire. Le dessin a sa place dans la compréhension et la restitution des territoires. Il a une valeur en soi car il est le lien entre la figuration du site et le projet dans le site.

Parcelle, îlot, quartier, ville, agglomération... la prise de conscience de l'imbrication des échelles, de l'édifice à l'urbain, instaure une distance critique avec l'objet projeté par la mise en relation du projet avec son site.

Le récit de la ville passe par l'exploration des formes urbaines en évolution. On observera comment la ville sort de ses remparts, comment ces derniers, devenus obsolètes, deviennent boulevard. On verra les faubourgs puis les noyaux villageois noyés dans une extension urbaine au tissu toujours plus lâche. On constatera la complexification de la voirie devenue rocade ou autoroute et le divorce entre plan bâti et tracé viaire.

Les représentations dans le temps du couple voirie-bâti mettent en évidence les étapes de croissance et de sédimentation du tissu urbain. Cette compréhension des processus de transformation de la ville permet d'aborder la notion de permanence et s'articule avec la connaissance des doctrines et discours sur la ville.

Au fil des siècles, une voie étroite et tortueuse demeure. De même les remparts disparaissent, leur emprise a changé de nature mais la trace reste présente. Les architectes ont montré les phénomènes de persistance dans les faits

urbains : la permanence des tracés¹. Ce récit des évolutions et des constances montre entre autres la longévité des espaces publics face au temps plus court des bâtiments.

L'analyse permet un récit du site et du territoire, et le projet vérifie cette description. La description d'un site n'est jamais finie car elle embrasse trop d'éléments, de l'histoire des villes aux relations entre territoires physiques et pratiques urbaines. Aussi, le récit implique un point de vue. Il ne sera pas objectif car il ne peut être exhaustif. Dans la sélection intuitive d'éléments au détriment d'autres se cachent déjà des intentions de projet, les prémices d'une pratique de projet.

L'analyse n'est pas une phase préalable au projet, elle est déjà projet. Le projet n'est pas seulement un processus de conception, il est producteur de connaissance. L'analyse permet un récit du site et du territoire, et le projet vérifie cette description.

Cette phase d'analyse devra permettre de construire un récit de ce territoire en le repositionnant dans l'organisation de la ville actuelle comme dans son développement historique.

On s'intéressera à l'impact des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires sur le développement du réseau viaire ; à l'évolution des formes urbaines bâties comme à l'évolution des limites entre ville et nature, ou ville et agriculture. En même temps, l'analyse d'opérations urbaines et architecturales permettra de construire un corpus de références de projets.

Analyse urbaine par équipe

A l'échelle de l'agglomération et de la ville (1/50 000 et 1/10 000), une cartographie permettra d'exposer une histoire de l'urbanisation de la ville choisie et plus particulièrement du secteur d'intervention sélectionné par l'équipe d'enseignant.

A l'échelle du quartier, un travail de cartographie permettra de comprendre son organisation urbaine, son fonctionnement et l'identification des enjeux. Il analysera notamment l'évolution dans le temps :

- de la trame viaire (voies, espaces publics, ilots, cul-de-sac...)
- des formes du bâti
- de l'organisation parcellaire
- du paysage
- On mettra ainsi en évidence les composantes architecturales ; les potentialités foncières ; les dysfonctionnements et les besoins non satisfaits du quartier.

Analyse individuelle d'une opération de référence de projet architectural intégré dans un dispositif urbain (ex un projet dans une zac)

- Plan masse dans son contexte et plan du réseau viaire au 1/1000
- Plan masse de l'opération précisant le statut des espaces intérieurs au 1/500
- Plan du rez-de-chaussée au 1/500 et détails au 1/200
- Coupe au 1/500 et détails au 1/200
- Détails éventuels et croquis expliquant le fonctionnement du projet.
- Eléments quantitatifs : COS, nombre de logements à l'hectare, proportion d'espaces bâtis/verts/voirie...
- Eléments descriptifs : desserte depuis l'espace public, distribution interne, traitement des vis-à-vis, des mitoyennetés ...

Les interventions devront se conformer au planning suivant

08-févr	15-févr	22-févr	01-mars	08-mars	15-mars
---------	---------	---------	---------	---------	---------

Afin d'articuler le séminaire d'analyse urbaine et le projet urbain, des heures 15 h de coordination seront prévues dans le semestre. La phase de "master plan" sera coordonnée par les enseignants de séminaire et de projet conjointement.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation

¹ S. Robert, « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Etudes rurales*, 2003/3-4, n° 167-168, p. 115-131.

doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires. L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Liaisons hiérarchiques :

Directeur de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; **respect impératif de l'emploi du temps.**

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- Urbaniste, Architecte,
- Une solide expérience dans le domaine de l'analyse urbaine est souhaitée
- Une expérience antérieure dans l'enseignement est souhaitée.

Nature et durée des contrats :

- Contractuel de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille
- Ce contrat est limité à 5 mois du 1^{er} février au 30 juin 2019

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille :

avant le mardi 15 janvier 2019 à 18 heures à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un contractuel TPCAU- FPC** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école (184 avenue de Luminy 13009 Marseille) le

Lundi 17 janvier 2019 à partir de 11h00 en salle des professeurs.

La rentrée universitaire du deuxième semestre pour la FPC a lieu le 8 février 2019.

Qui contacter ? :

Alexandre Chapuis, enseignant responsable de la Formation professionnelle continue : alexandre.chapuis@marseille.archi.fr
Véronique Roblin directrice